



Schaerbeek, le 24 novembre 2015

Mesdames, Messieurs,  
Chers parents,

Vous êtes sans doute nombreux à éprouver une certaine crainte à l'idée de laisser votre enfant à l'école alors que le niveau d'alerte 4 a été maintenu. Nous tenons toutefois à vous rassurer : l'organe de coordination et d'analyse de la menace (OCAM) continue à dire qu'aucune menace particulière sur des écoles n'est relevée.

Il est toutefois évident que les établissements scolaires restent au centre des attentions des services de sécurité. Un travail important a par ailleurs été effectué avec les services de prévention, la zone de police et le département de l'Enseignement communal afin d'assurer au mieux la sécurité des établissements scolaires communaux.

Au niveau policier, nous pouvons vous assurer qu'un dispositif policier important a été déployé aux abords des écoles. L'objectif est de « saturer » de forces de police les secteurs déterminés et les abords des écoles, principalement au moment de leurs ouvertures et fermetures. Le nombre de patrouilleurs habituels sur Schaerbeek a été multiplié par 5 (soit provisoirement plus de 200 patrouilleurs actifs sur le territoire communal).

La commune a également mis en alerte tous ses services de prévention. Cela signifie plus de dix dispositifs et près de 180 personnes. Il s'agit principalement et pratiquement des gardiens de la paix et des éducateurs de rue qui assureront une présence aux abords des écoles.

Enfin, en tant que Pouvoir organisateur, nous avons également pris des directives de sécurité qui sont d'application au sein des différentes écoles du réseau communal. Ces mesures sont d'application tant que le niveau d'alerte 4 est maintenu.

## 1. Mesures communes à tous les établissements scolaires du réseau communal :

- L'accès à l'école n'est autorisé que par une seule et unique entrée ;
- Aucune sortie n'est autorisée pendant le temps de midi (les enfants restent à l'école de leur arrivée jusqu'à la fin des cours) ;
- Renforcement du personnel au niveau de l'accès de l'école, lors de l'entrée et de la sortie des classes ;
- L'accès à l'école n'est autorisé que pour les élèves et le personnel de l'école (aucun parent, frère et/ou sœur) ;
- Aucune sortie extérieure, y compris les cours de natation, les visites et les excursions, n'est autorisée ;
- Les activités parascolaires animées par des intervenants extérieurs sont supprimées ;
- Les garderies, les ateliers français et les études dirigées sont maintenues ;
- Les visites médicales dans les centres PMS sont suspendues ;
- Les rendez-vous avec les personnes externes à l'école sont annulés ;
- Les portes extérieures de l'école doivent être fermées à clé dès le début des cours au moment de la sonnerie et jusqu'à la fin des cours ;
- Toutes autres mesures jugées nécessaires par la direction pour accroître la sécurité compte tenu des infrastructures en présence, sous réserve d'approbation par le pouvoir organisateur.

2. Mesures spécifiques pour les écoles dont les cours donnent directement sur l'extérieur (écoles 16 et Chazal)

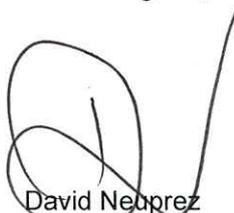
- Le temps des récréations est limité à 10 minutes, avec un renforcement de la surveillance. Autant que possible, le maintien des enfants à l'intérieur des locaux devra être assuré ;
- Le temps passé à l'extérieur lors de la pause de midi doit être limité à son strict minimum. Chaque direction d'école est chargée de l'organisation spécifique de la pause midi.

3. Mesure spécifique pour l'enseignement secondaire

- Aucun licenciement d'élève (autorisation accordée à un élève de quitter l'école lorsqu'il n'a pas cours) n'est autorisé pendant le temps scolaire, les étudiants restent au sein de l'établissement. Les licenciements sont toutefois autorisés en fin de journée.

Soyez assurés, chers parents, que nous mettons tout en œuvre pour assurer la sécurité de nos enfants. Nous travaillons sans relâche pour mettre en œuvre tout ce qui est dans notre compétence.

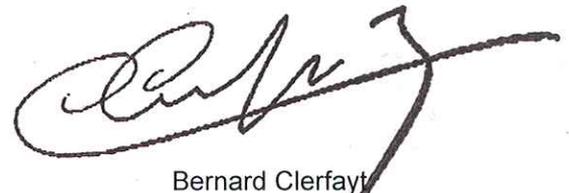
Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



David Neuprez  
Secrétaire communal



Michel De Herde  
Echevin de l'Enseignement  
communal



Bernard Clerfayt  
Bourgmestre